

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 MARS 2023

Délibération n°2023-03-05

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 33
- Date de la convocation : 23 février 2023

**Objet : Aménagement du territoire : Mobilités - AUTERVR : demande
d'inscription au CPER de la réouverture de la ligne ferroviaire voyageurs
en Rive Droite du Rhône - secteur nord**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (Pouvoir Mme Christelle MARCHAL) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE), M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (Pouvoir à M. Thomas PUTMAN) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à Mme Agnès VORON).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023_03_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

M. le Président informe que l'association AUTERVR (association des usagers du TER de la Vallée du Rhône) a contacté les communes du territoire, entre autres, et propose le texte ci-dessous à adresser à M. le président de la Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi que Mme la Préfète de la Région Auvergne Rhône Alpes.

« Depuis de nombreuses années les habitants et les élus de la rive droite du Rhône demandent la réouverture du trafic ferroviaire voyageurs dans la partie nord (sud de Lyon). En conséquence de cette demande, la région AURA a commandé une étude en vue d'un possible transport de voyageurs depuis les gares de la rive droite.

Cette étude présentée en COTECH VR Sud par la région et la SNCF permet de comprendre qu'il est largement possible de rouvrir la circulation des trains au trafic voyageurs depuis Lyon, vers Condrieu, Chavanay et Saint-Pierre-de-Bœuf.

Au début de l'année 2023 sera mis en place le CPER (Contrat de Plan Etat Région) partie mobilités, dans lequel il apparaît primordial que la région et l'État inscrivent les études et travaux nécessaires au retour de cette circulation.

Pour notre territoire, cette réouverture revendiquée dès juin 2016 par les élus de la rive droite, va devenir indispensable au vu de la fermeture envisagée pour trois ans du pont de Condrieu, rendant très difficile de joindre la gare de Saint-Clair-les-Roches aux habitants du Rhône et du massif du Pilat (Loire et Ardèche).

Cette demande a été évoquée aussi lors de la venue du ministre délégué aux transports le 21 novembre 2022 en préfecture du Rhône, et il apparaît clair qu'elle fera partie de la négociation du CPER-mobilités ».

Il est proposé que le conseil communautaire se positionne sur cette demande d'inscription au CPER.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Rappelle la nécessité de rétablir de manière pérenne un trafic ferroviaire de voyageurs sur la rive droite du Rhône
- Demande l'inscription au CPER de la réouverture de la ligne ferroviaire voyageurs en rive droite du Rhône – secteur Nord
- Décide que cette délibération sera adressée à M. le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi que Mme la Préfète de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Hervé BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023_03_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023